

## BULLETIN D'ADHÉSION

# AAA-VAM

10, rue de la Paix  
75002 PARIS

La Banque Postale : La Source 3771195 R

Membre actif (cotisation annuelle) 30 €

Je vous demande de bien vouloir étudier mon dossier

et me donner votre avis (1) + 80 €

Don Membre bienfaiteur \_\_\_\_\_ €

Reçu fiscal (réduction d'impôts)

Livre « Tranquillisants, somnifères, Vioxx® » 16 €

Expédition port compris..... 16 € X.....

Livre sur l'insuline..... 10 € X.....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code pti : ..... - Localité : .....

Téléphone : .....

E-Mail : .....@.....

Le / 2008

Signature

AAA-VAM Association à but non-lucratif déclarée le 20 avril 1994 à la préfecture de Paris, loi de 1901. Toute personne a un droit de rectification pour les informations le concernant (loi 78-4 du 06/01/1978).

- Association
- Aide
- Aux
- Victimes des
- Accidents des
- Médicaments

# AAA-VAM

10, rue de la Paix  
75002 PARIS

## ADHÉRER

• C'est promouvoir la recherche vers de nouvelles découvertes, faire échec au laxisme des autorités administratives de tutelle et à la corruption. Engager des « Actions Collectives ».

• C'est prévenir des dangers de certains médicaments pour la plupart anciens et sans grande valeur thérapeutique, aux effets indésirables incontrôlés, à base de substances vénéneuses.

• C'est aider les Victimes, ou leur famille par des informations juridiques, et psychologiques, face aux pouvoirs publics impuissants et à de nombreux médecins experts au service des laboratoires pharmaceutiques et des assurances.

\*\*\*\*\*  
Pour recevoir les informations confidentielles, il faut avoir réglé l'adhésion annuelle à l'ordre de l'Association:

AAAVAM

• (1) Ne transmettre que des photocopies recto et sans agrafe, vos documents seront scannés et non retournés.

S.V.P.

# AAA-VAM

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES DES ACCIDENTS & DES MALADIES LIÉS AUX RISQUES DES MÉDICAMENTS

10, rue de la Paix  
75002 PARIS

E. Mail : [aaavam@orange.fr](mailto:aaavam@orange.fr)  
Site Internet : [www.aaa-vam.com](http://www.aaa-vam.com)

INFORMATION ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS & MALADIES LIÉS AUX « RISQUES » DES MÉDICAMENTS

## LIBERTÉ

## PRÉVENTION

## SANTÉ

# A A A - V A M

Association loi 1901, à but humanitaire et non lucratif.

## CRÉATION

L'Association d'Aide Aux Victimes des Accidents des Médicaments a été fondée en 1992, suite au nombre de suicides de plus en plus élevés en France, imputables aux benzodiazépines.

Son Président : **Georges Alexandre IMBERT**, a été personnellement marqué par cette tragique réalité médicale.

Depuis la création de l'Association des témoignages alarmants nous sont parvenus, essentiellement en ce qui concerne la classe des médicaments appelés **Tranquillisants et Somnifères (Halcyon®, Valium®, Lexomil®, Rohypnol®, Stilnox®, Lysanxia®...)**.

Nous constatons que les médecins ont tendance à prescrire, sans suivi psychologique, des substances toxiques sans grand intérêt thérapeutique semble-t-il, à des patients trop rapidement diagnostiqués.

Nous avons reçu également des témoignages concernant d'autres classes de médicaments ayant fait l'objet de retrait plus ou moins complet ?

**Quinolones, Bactrim®, Distilbène®, Isomeride®, Staltor® Bayer®, Cordarone®, Roaccutane®, Corticoïdes, Sabril®, Vioxx®, Celebrex®, Zyprexa®, Vaccin c/hépatite B, les T.H.S., Agreal® ... qui provoquent actuellement : cancers, chocs mortels, myopathies, hypertension pulmonaires, tendinites, infarctus, cécité...**

Aussi incroyable que cela puisse paraître ces substances vénéneuses connues sont toujours autorisées, au même titre que les **BENZODIAZÉPINES**, qui sont devenues "remède miracle" ou plus exactement "drogue légale".

\*\*\*\*

**TOUS ENSEMBLE, POUR LA DÉFENSE DE VOTRE SANTÉ**

# **ADHÉREZ**

## INTERVENTIONS

**DEVANT L'AMPLEUR DES MASSACRES, SUICIDES, TUERIES, ABUS SEXUELS, ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ET DU TRAVAIL SOUS L'EMPIRE DES BENZODIAZÉPINES**

Nous intervenons régulièrement :

- Auprès des Ministres de la Santé, qui se succèdent.

- Auprès des journalistes « spécialisés » dans le domaine médical...

- À la télévision dans plus de 250 émissions sur *Tfi, France 3, France 5, France 2, Canal +, M 6...* ; à la radio, *France Info, Culture, Europe 1, France Inter, RTL, BFM, RMC ...*

- Dans la Presse : *Elle, L'Express, Challenges, Le Figaro, France-Soir, Le Républicain Lorrain, Le Canard Enchaîné, Le Parisien, La Nouvelle République, Maxi, Libération, Le Pèlerin, Politis, La voix du Nord, La Provence Moto Magazine, l'Expansion, Marianne...*
- Au Sénat et à l'Assemblée Nationale, au Palais de l'Élysée...

- Auprès de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des produits de Santé et d'éminents Professeurs de pharmacologie et de psychiatrie.

- Auprès des services de Gendarmerie, de Police et aussi de Juges d'instruction...

Partout nous avons rencontré une réelle écoute, et la compréhension de patients dépendants aux **BENZODIAZÉPINES**, qui ont réussi avec l'aide de médecins, à changer de méthode thérapeutique. Ce qui est encore peu appliqué.

\*\*\*\*

## BUTS DE L'ASSOCIATION

- **PRÉVENIR** les Citoyens des dangers de certains médicaments aux effets indésirables et paradoxaux très graves mal indiqués dans les notices d'utilisation ou dans le dictionnaire **VIDAL®**

- **OBLIGER** les médecins à avertir du danger de dépendance des drogues légales, telles que **MORPHINE, L.S.D., BENZODIAZÉPINES (VALIUM®, LEXOMIL®, HALCYON®, ROHYPNOL®, TÊMESTA®, XANAX®, TRANXENE®, LYSANXIA®, STILNOX®...)**.

- **FAIRE INTERDIRE** de la prescription courante les tranquillisants, somnifères, anti-cholestérols, anti-douleurs et autres « produits de santé » trop actifs.

- **AIDER À FAIRE RÉVISER** les procès où ces médicaments ont été responsables de crises de violence ayant entraîné mort d'homme.

- **FAIRE RÉEXAMINER** la nomination des médecins experts judiciaires auprès des Tribunaux, et leur adjoindre, des personnalités savantes non-médecins pour les dossiers sensibles.

- **FAIRE INDEMNISER** de manière équitable par les laboratoires pharmaceutiques ou les assurances, les victimes ou leur famille, suite à des accidents et maladies liés aux « risques » des médicaments repris dans le R.C.P.

- **FAIRE POURSUIVRE** par la Justice les responsables sanitaires qui laissent sur le marché des médicaments dangereux pour la santé, dénoncer également les médecins **dealers, et les expertises judiciaires corporatistes**.

- **REPRÉSENTER** les utilisateurs, auprès des services de pharmacovigilance, et des C.R.C.I, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur intégrité. Engager des « Actions Collectives »...

\*\*\*\*

15/10/2007